

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2949)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 30

présenté par
Mme Zanetti

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« leur dissolution »

les mots :

« la dissolution de ces agences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.